



## PROPOSITION D'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE LEGAL VILLAGE FAMILY

Nouvelle affaire     Avenant au contrat n° : 568 \_\_\_\_\_

Date d'effet : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_    Échéance annuelle : \_\_\_\_\_

### Producteur

Nom : \_\_\_\_\_

N° de compte producteur : \_\_\_\_\_

Réf : \_\_\_\_\_

### Paiement de la prime

Annuel /  Mensuel avec domiciliation (pas de minimum) /  semestriel + 3 % /  trimestriel + 6 %

### Preneur d'assurance

(Pour les produits Full Tax Advantage ou Flex Tax Advantage, seul 1 preneur d'assurance, 1 personne physique peut souscrire le contrat)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (rue, code postal et localité) : \_\_\_\_\_

Numéro de registre national : \_\_\_\_\_

(Ce renseignement est nécessaire pour pouvoir souscrire la formule Full Tax Advantage ou Flex Tax Advantage et ce conformément à l' Arrêté royal du 16 juillet 2019 en matière d'attestations pour la réduction d'impôt pour primes pour une assurance assistance juridique.)

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

### Garanties souhaitées

A.  **AUTO FULL**

**VEHICULE(S) INDIVIDUEL(S)**

**TOUS VEHICULES (à partir de 3 véhicules)**

### Si véhicule individuel merci de compléter ci-dessous

1°) Plaque ou n° de châssis : _____	Type / usage _____	Date prise d'effet _____
2°) Plaque ou n° de châssis : _____	Type / usage _____	Date prise d'effet _____

Dans le cas où le second véhicule a une date d'effet différente que le 1er, la compagnie le couvre gratuitement jusqu'à l'échéance principale suivante.

B.  **FULL TAX ADVANTAGE**

**(Ce produit donne droit à une réduction d'impôt et ce conformément à la loi du 22/04/2019)**

Date d'effet : \_\_\_\_\_

C.  **FLEX TAX ADVANTAGE**

**(Ce produit donne droit à une réduction d'impôt et ce conformément à la loi du 22/04/2019)**

Date d'effet : \_\_\_\_\_

D.  **HABITATION FIX ET VIE PRIVEE FIX (SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AVEC UNE AUTO FULL)**

## Habitations privées assurées

Résidence principale (toujours même adresse que le preneur d'assurance) Date d'effet : \_\_\_\_\_

Résidence secondaire Date d'effet : \_\_\_\_\_

Adresse (rue, code postal, localité et pays) : \_\_\_\_\_

## Autres immeubles (maximum 4)

1°) Adresse (rue, code postal, localité et pays) : \_\_\_\_\_  
Date d'effet : \_\_\_\_\_

2°) Adresse (rue, code postal, localité et pays) : \_\_\_\_\_  
Date d'effet : \_\_\_\_\_

3°) Adresse (rue, code postal, localité et pays) : \_\_\_\_\_  
Date d'effet : \_\_\_\_\_

4°) Adresse (rue, code postal, localité et pays) : \_\_\_\_\_  
Date d'effet : \_\_\_\_\_

## Antécédents véhicules & non auto particulier

Une garantie d'assurance PJ, similaire en tout ou en partie aux garanties souscrites ici, est-elle toujours en vigueur auprès d'un autre assureur à la date d'effet du contrat ?  non  oui

Une garantie d'assurance PJ, similaire en tout ou en partie aux garanties souscrites ici, est-elle résiliée ou refusée par un autre assureur ?

non  oui

L'assuré a au moins un véhicule au bureau de tarification ?  non  oui

Le preneur d'assurance ou un de ses proches a-t-il été partie dans plus d'un procès pénal, administratif ou civil, les 5 dernières années ?  non  oui

Avez-vous des éléments à nous déclarer qui seraient de nature à aggraver le risque?  non  oui

Si oui, veuillez préciser: \_\_\_\_\_

## Proposition

La proposition d'assurance n'engage ni le candidat preneur d'assurance ni la Compagnie à conclure le contrat. Si dans les 30 jours de la réception de la proposition, la Compagnie n'a pas notifié au candidat preneur, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, elle s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts.

## Vie privée

Les données à caractère personnel (« les données personnelles ») communiquées par la personne concernée ou reçues légitimement par AXA Belgium, responsable des traitements, peuvent être traitées par la compagnie en vue de la gestion du fichier des personnes, de la gestion des contrats d'assurance et des sinistres, du service à la clientèle, de la gestion de la relation avec l'intermédiaire d'assurance, /\*\*\*de marketing direct,/ de la détection, prévention et lutte contre la fraude, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de l'acceptation des risques, de la surveillance du portefeuille, d'études statistiques. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance, au respect d'une obligation légale ou aux intérêts légitimes d'AXA Belgium.

Dans la mesure où la communication des données personnelles est nécessaire pour permettre de réaliser les finalités énumérées ci-dessus, ces données peuvent être communiquées à d'autres entreprises membres du groupe AXA, à des entreprises et/ou à des personnes en relation avec celles-ci ainsi qu'aux autorités publiques compétentes. La personne concernée peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de ses données personnelles, choisir d'en limiter l'usage ou s'opposer à leur traitement. Dans le cas où la personne concernée a donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de ses données, elle peut la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'exécution de son contrat.

AXA Belgium veille à assurer un niveau adéquat de protection lorsque les données personnelles sont transférées hors Union Européenne.

La présente clause vie privée ne se veut pas exhaustive et la personne concernée peut obtenir plus d'informations et exercer ses droits soit via son espace client MyAXA, soit via le site internet [www.AXA.be](http://www.AXA.be), ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : AXA Belgium - Data Protection Officer (TR1/884), Place du Trône 1, 1000 Bruxelles.

La personne concernée peut retrouver cette clause vie privée dans son intégralité sur le site AXA.be dans la bannière inférieure de la page dans l'onglet vie privée et gestion des cookies.

/\*\*\* Si consentement de la personne concernée

En signant ce document, la personne concernée donne son consentement explicite pour le traitement des données relatives à sa santé, nécessaire pour l'acceptation du risque et la gestion du contrat d'assurance et des sinistres.

### Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.

L'entreprise d'assurances AXA, pourra, le cas échéant communiquer au GIE Datassur des données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appréciation des risques et de la gestion des contrats et des sinistres y relatifs.

Toute personne justifiant de son identité a le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification des données la concernant auprès de Datassur.

Pour exercer ce droit, la personne concernée adresse une demande datée et signée accompagnée d'une copie de sa carte d'identité à l'adresse suivante : Datassur, 29 Square de Meeûs à 1000 Bruxelles.

### Contact Legal Village: [underwriting@legalvillage.be](mailto:underwriting@legalvillage.be)

Le preneur d'assurance déclare que les réponses faites sur cette proposition sont sincères et complètes.

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

**Signature** du preneur d'assurance à faire précéder de la mention **“Lu et approuvé”**